

# Trente ans de réclusion pour avoir tué et découpé Freddy L.

LA CHRONIQUE  
DE PASCAL DÉCAILLET

## Doux empire

Ces jours, à Genève, à l'arrière des trams, des bus, en prélude à tous les films, dans les salles de cinéma, la pub des partisans de la loi sur l'énergie. Elle est agréable, rafraîchissante, bien faite: elle préfigure un monde plus doux, plus vert, moins réchauffé, moins imprégné par Marx, Jaurès, le sang des hommes, le tragique de l'Histoire.

Il serait intéressant de savoir un jour combien les milieux financiers, patronaux, ceux qui représentent les entreprises du



PASCAL DÉCAILLET  
JOURNALISTE

bâtiment, ont investi dans cette machine de propagande. Car c'en est une. Omniprésente. Avec, en sus, le soutien d'une coalition de partis politiques où on retrouve les Verts avec la droite. Le cartel des bien-pensants, ceux qui tiennent Genève et ont la ferme intention d'y faire, entre eux, de bonnes affaires.

Rarement disproportion entre les moyens de campagne des uns et des autres n'aura été aussi flagrante. Les Genevois jugeront, dimanche, s'il est aussi impérieux que cela de se mettre à isoler des centaines d'immeubles. Puissent-ils prendre leur décision en conscience, et non sous le doux empire du Nirvana Vert, ce mythe d'une humanité qui sortirait de l'Histoire pour entrer dans un monde meilleur, enfin propre.

Propagande? Oui. Alliance de circonstance entre les forces de l'argent et l'onirisme verdâtre. Isolons-nous, citoyens: non du froid, mais des obligations de pensée. Ça revigore.

**ASSISES** Karim B. est reconnu coupable de meurtre et d'atteinte à l'intégrité d'un cadavre.

MARIE PRIEUR

La douleur de la famille, omniprésente durant les trois jours de procès (lire nos éditions précédentes), aura sans doute pesé dans la balance. Après 2 h 30 de délibérés, les jurés de la Cour d'assises de Haute-Savoie ont condamné hier Karim B. à la peine maximale, soit trente ans de réclusion criminelle, se conformant ainsi aux réquisitions de l'avocat général.

Impassible à l'annonce du verdict, le prévenu, âgé de 30 ans, est reconnu coupable du meurtre de Freddy L., un frontalier d'origine normande, âgé de 25 ans. Mais aussi d'avoir porté atteinte à l'intégrité de son cadavre, en l'occurrence en le découpant avant de jeter les morceaux dans l'Arve.

### Soulagement de la famille

Pour la famille de Freddy, le soulagement et la satisfaction sont de mise à l'issue de ce procès éprouvant. «On a été compris, expliquent les parents en sortant de la salle d'audience. Ça ne nous le ramènera pas malheureusement, sanglote la mère, dévastée par le chagrin. J'irai lui dire au cimetière. On s'est battu durant deux ans et demi pour lui.»

Et de souligner qu'à la douleur du deuil s'ajoute celle de n'avoir que des morceaux de corps à pleurer, la tête de son fils surtout n'ayant jamais été retrouvée. Restent les photos de Freddy, dont l'une dans un mé-



Tête baissée, mâchoire serrée, l'accusé, Karim B., ici derrière ses avocats, a été condamné hier à 30 ans de réclusion. (LUCIEN FORTUNATI)

daillon qu'elle porte autour du cou.

Le matin même, durant sa plaidoirie, Me Gilbert Collard avait insisté sur ce travail de deuil quasi impossible. «Dans la mémoire cauchemardesque des familles, les morceaux de corps continueront à flotter tant qu'elles vivront.» Puis, évoquant le risque de récidive, l'avocat des parties civiles ajoute au sujet du prévenu: «C'est le genre d'énigme devant laquelle on peut s'asseoir dans un train, à qui l'on peut demander de faire

des travaux chez soi, que votre fille peut ramener à la maison après l'avoir rencontré un soir en boîte.»

### La demande de rançon

D'autant que pour lui comme pour l'avocat général, le mobile avancé par Karim B. ne tient pas la route. «Je n'ai que deux certitudes: il a tué Freddy et ce n'était pas pour 450 euros», appuie Hervé Robin lors de son réquisitoire. Et d'insister sur la rançon de 75 000 euros que le prévenu a exigée dans les jours

qui ont suivi l'homicide: «Le meurtre, c'est horrible; découper un cadavre, c'est abominable, mais ce que vous devez retenir, c'est qu'à l'horrible, à l'abominable, Karim B. a ajouté l'odieux. C'est odieux ce qu'il a fait subir à la famille, qui pendant une semaine a cru que Freddy était vivant.» Un raisonnement qui le conduit à requérir la peine maximale.

Face à l'incommensurable peine des proches de Freddy, la tâche des avocats de la défense n'est pas aisée. C'est d'ailleurs en

rendant hommage au courage de la famille de la victime que Me Georges Rimondi entame sa plaidoirie. Cependant, précise-t-il, «la vengeance et la justice ne font pas bon ménage». Appuyant quant à lui la thèse de la bagarre qui a dégénéré, il lance aux jurés: «Karim est notre semblable. Ce n'est pas un monstre, c'est un homme. Même s'il a commis un acte monstrueux, c'est un homme.»

La peine maximale ayant été prononcée, Karim B. devrait faire appel.

## Mystère: qui a lancé le référendum à Genthod?

Ces «citoyens amateurs», comme ils se désignent, veulent rester anonymes.

A Genthod, un référendum vient d'être lancé contre le projet de centre communal à 16 millions, qui comprend une salle de spectacle avec locaux de sociétés, un bâtiment parascolaire, une poste et une épicerie. Jusque-là, rien d'extraordinaire, les Genthodais ont déjà enterré deux projets similaires. Mais le mystère entoure les auteurs de ce référendum, qui ont indiqué à la Mairie qu'ils étaient des «citoyens amateurs» voulant rester anonymes «vu l'exiguïté du village».

La mandataire officielle, une charmante vieille dame, a juste «accepté de rendre service en servant de boîte aux lettres». Elle mentionne quand même une conseillère municipale, Sibylle Méan. Mais cette dernière affirme avoir «simplement expliqué à des gens qui me le demandaient comment faire...»

D'ailleurs, comme tout le Conseil municipal, Mme Méan a

lumières. «Que voulez-vous, c'est la démocratie. Mais pour ceux qui ont travaillé pendant une législature sur ce projet, c'est un peu décevant!»

Mme Humbert, qui entend rester neutre, rappelle qu'il s'agit du projet du Conseil municipal. «Mais aussi des professionnels, puisqu'avec les marchés publics, nous avons été obligés de faire un concours. Ça m'énerve, les



Yvonne Humbert est maire de Genthod. La magistrate entend rester neutre. (GEORGES CABRERA)

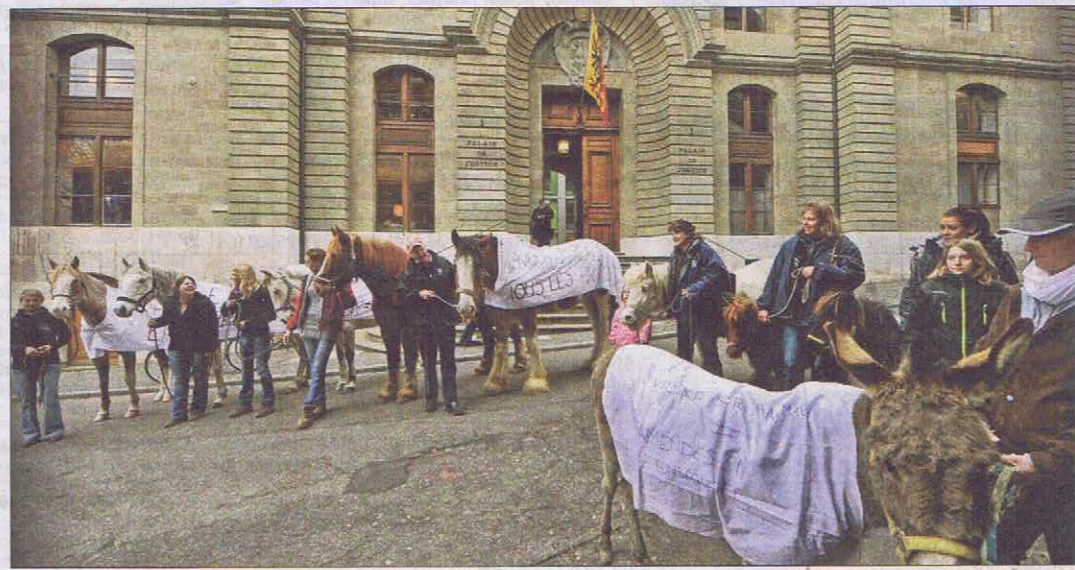
politiques ont de moins en moins de pouvoir.»

Comment le maire explique-t-il ce référendum? Le coût, bien sûr, mais aussi la taille de la salle de spectacle et surtout l'emprise au sol. «Les Genthodais tiennent à leurs grands espaces, et le terrain derrière l'école est un lieu magnifique.»

## DES ÂNES AU PALAIS

Hier, les défenseurs des animaux se sont rendus devant le Palais de justice accompagnés d'ânes et de chevaux. Objectif: montrer que l'instauration d'un avocat pour animaux, l'initiative populaire votée ce week-end, ne concernera pas que les chiens et les chats.

(PHOTO LAURENT GUIRAUD)



## Des Genevois localisent des «gènes sauteurs»

L'équipe du professeur Denis Duboule de l'UNIGE et de l'EPFL a trouvé une explication à l'extrême diversité d'un ordre de reptiles, les squamates.

Prenez le sphaerodactylus ariasa, le plus petit lézard du monde: 1,6 centimètre de long pour un poids de 0,2 gramme, les pattes et la queue incluses. Rien à voir avec les autres

squamates. Comment expliquer qu'avec la même boîte à outils – les gènes architectes ou gènes Hox qui orchestrent l'apparition des structures lors du développement embryonnaire – il soit possible de créer deux êtres aussi divers?

L'équipe du professeur Denis Duboule, directeur du Pôle national de recherche Frontiers in Genet...

bles de voyager et de se poser n'importe où sur un génome. «Toutes les plantes et les animaux contiennent de tels gènes sauteurs, précise Denis Duboule. Petites bombes à retardement, ils sont considérés comme de véritables moteurs de l'évolution, leur mobilité étant source de mutations.»

«Toutefois, on a remarqué qu'ils n'atterrissent jamais à

les gènes Hox, de fait portés par des segments de génome beaucoup plus longs que chez les autres espèces. «En étudiant des embryons de serpents, nous nous sommes rendu compte que les gènes architectes n'étaient pas tous régulés comme chez nous, raconte le professeur à l'UNIGE et à l'EPFL. Ces différences d'expression pourraient correspondre à la diversité des espèces du groupe